

## #APPRENTISSAGE

KÉSACO ?

L'apprentissage est un dispositif permettant d'apprendre un métier en alternant entre périodes de formation pratique en entreprise et périodes de formation théorique en centre de formation. L'apprenti est donc un salarié durant la préparation de son diplôme.

## LES AVANTAGES

DE L'APPRENTISSAGE

- + Être rémunéré tout au long de sa formation ;
- + Bénéficier des mêmes droits que les salariés de l'entreprise (congés, protection maladie, maternité,...) ;
- + Apprendre un métier sur le terrain auprès d'une équipe de professionnels ;
- + Être accompagné par un maître d'apprentissage tout au long de sa formation ;
- + Préparer un diplôme sans payer de frais pédagogiques. *Coût de la formation et prise en charge des frais pédagogiques par le financeur (OPCO,...). Art.11 Code du Travail/Loi n°2018-771*

## BÉNÉFICIEZ

- + Prêt de matériel informatique possible ;
- + Aide de 500€ pour passer son permis ;
- + Carte d'étudiant des métiers permettant de bénéficier de réductions tarifaires identiques à celles des étudiants de l'enseignement supérieur.

AVEZ-VOUS UNE QUESTION

## ADMINISTRATIVE ?

Toute l'équipe du CFA ARASSM vous accompagne dans toutes vos démarches administratives.

### CFA ARASSM

**A :** 1b Rue René Hirschler - 67000 Strasbourg

**T :** +33 3 67 34 32 00

**E :** cfa@arassm.fr

**W :** www.arassm.fr

AVEZ-VOUS UNE QUESTION

## PÉDAGOGIQUE ?

Vous avez la possibilité de réaliser le diplôme d'auxiliaire de puériculture dans l'une de nos écoles partenaires :

### INSTITUT DE FORMATION DU DIACONAT :

**COLMAR**

**T :** 03 89 21 22 50

**E :** institut.formation@diaconat-mulhouse.fr

### TOUT SAVOIR SUR L'ACCESSIBILITÉ : RÉFÉRENT HANDICAP

**T :** 03 89 21 22 50

**W :** www.diaconat-formation.fr

Un réseau d'établissements bien développé et implanté dans toute l'Alsace.

**Colmar – Mulhouse – Altkirch – Saint-Louis - Ingwiller**



## AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

# LE MÉTIER

#AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

## LES PRÉREQUIS

- ✓ Aucune condition de diplôme ;
- ✓ Avoir 17 ans minimum et au plus 29 ans révolus à la date de l'entrée en formation. Pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés ;
- ✓ Avoir été admis aux épreuves de sélection sauf si promesse d'embauche ou contrat signé avant la fin de la sélection ;
- ✓ Allègement possible en fonction des diplômes obtenus précédemment.

## FORMATION NIVEAU 4

Le référentiel de compétences définit 5 blocs de compétences et leurs critères d'évaluation.

### Bloc 1

Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale.

### Bloc 2

Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

### Bloc 3

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

### Bloc 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

### Bloc 5

Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

# LA FORMATION

#AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

## DÉLAI ET MODALITÉS D'ACCÈS

3 à 4 mois.

Sélection conformément à la réglementation en vigueur.

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités ;
- 2 Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques ;
- 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention ;
- 5 Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

## LE DÉROULEMENT

La formation alterne les stages cliniques et les périodes à l'institut de formation.

L'élève bénéficiera, tout au long de la formation, d'un suivi individuel par l'équipe pédagogique de l'Institut de formation. A l'issue des modules de formation, l'élève sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.

Les durées d'enseignement théorique et pratiques varient selon le diplôme obtenu au préalable (voir ci-dessous).

Les périodes de formation pratique se déroulent hors ou chez l'employeur.

# LA FORMATION

#AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

## LES MÉTHODES MOBILISÉES

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, classes inversées, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques, exercices d'application.

## LA CERTIFICATION

Les évaluations des différentes compétences se font à l'aide d'études de situation et d'évaluation des compétences en stage. L'AFGSU est organisé au cours de la formation. (Pour plus d'information, rendez-vous sur l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture)

## POURSUITE D'ÉTUDES

Pour évoluer dans sa carrière, l'auxiliaire de puériculture peut intégrer des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) afin d'obtenir un diplôme d'infirmier. Celui-ci lui permettra ensuite de se présenter au concours de puéricultrice et de suivre la formation d'un an qui délivre le Diplôme d'État de Puéricultrice (DEP). Une passerelle est également possible pour obtenir le diplôme d'aide-soignant.

## DATES DE LA FORMATION ET INSCRIPTION

Se référer au site Internet :

[www.diaconat-formation.fr](http://www.diaconat-formation.fr)

## DÉCOUVREZ LE TABLEAU DES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS :



SCANNEZ LE QR CODE  
POUR CONSULTER LE DOCUMENT